**Final GE03 P2014**

**23 juin 2014**

**Question 1 Durée du travail**

M. Jean est salarié de l’entreprise GEOTOUT depuis 10 ans où il exerce le métier de conducteur d’engins de chantier.

Il est employé à temps plein selon des horaires flexibles suivant les besoins des chantiers. Il ne bénéficie d’aucun régime de travail dérogatoire particulier, ce sont donc les règles légales qui s’appliquent à sa situation.

Depuis 2 semaines l’activité du chantier sur lequel est employé M. Jean est très intense. Les délais pour terminer le nouveau centre administratif, en cours de construction, sont très tendus et l’entreprise GEOTOUT risque des pénalités de retard.

Dans ce contexte M. Jean réalise de nombreuses heures supplémentaires et décalages d’horaires.

Il vient de faire le récapitulatif de ses horaires de présence au sein de l’entreprise de ses deux dernières semaines de travail qu’il souhaite vous présenter pour avis.

Il vous indique au passage qu’il bénéficie chaque jour de 2 fois 15 minutes de pause et d’un arrêt repas de 30 minutes (Voir relevé des horaires de présence joint)

M. Jean vous pose les questions suivantes :

1. **Sur quelle base se mesure le temps de travail ?** *(Indiquez la notion retenue et sa définition)*
2. **En fonction de son relevé d’horaires identifiez les règles légales non respectées ?** *(Vous identifierez les règles non respectées et indiquerez celles que l’employeur aurait dû respecter. Pour cela vous renseignerez le tableau joint que vous insérerez dans votre copie en y portant vos nom et prénom et en y apposant votre signature)*
3. **Enfin, et indépendamment des règles légales respectées ou non, il souhaiterait savoir quel volume d’heures supplémentaires devra lui régler son employeur au titre de ces deux semaines et à quel taux ?** *(Son CDI écrit prévoit un horaire de travail de 35 heures par semaine)*

**Question 2 Rupture conventionnelle**

M. Jean est salarié de l’entreprise GEOTOUT depuis 10 ans où il exerce le métier de conducteur d’engins de chantier. Il est employé en CDI et gagne 2500 euros bruts par mois.

M Jean a été convoqué ce matin 23 juin dans le bureau de son directeur des ressources humaines (DRH) pour un entretien en vue d’examiner une éventuelle rupture conventionnelle de son contrat de travail.

M. Jean n’est pas opposé par principe à cette rupture conventionnelle car il sait pouvoir être engagé rapidement chez un autre employeur. De plus, le climat qui règne au sein de l’entreprise GEOTOUT est de plus en plus dégradé.

M. Jean, après 45 minutes d’entretien en tête-à-tête avec son DRH, signe une convention de rupture conventionnelle datée du jour même soit le 23 juin, rédigée par son employeur, dans laquelle il est prévu que :

* M. Jean percevra à cette occasion une indemnité de rupture conventionnelle de 3000 euros nets
* Le contrat de travail de M. Jean prendra fin le 30 juin
* M. Jean travaillera normalement jusqu’à cette date du 30 juin

M. Jean se demande en quittant le bureau de son DRH s’il n’a pas signé un peu trop vite cette convention et vient vous voir pour vous poser les questions suivantes :

1. **La procédure légale a-t-elle été respectée**? *(Rappelez les grandes étapes de la procédure et indiquez les points qui éventuellement n’ont pas été respectés en justifiant vos réponses)*
2. **M. Jean peut-il revenir sur sa signature ?** *(Justifiez votre réponse)*
3. **En quoi consiste l’homologation et va-t-elle être obtenue dans ce cas ?** *(Justifiez votre réponse)*

**Question 3 Quizz sécurité**

**Indiquez vos réponses sur la feuille jointe et insérez cette dernière dans votre copie** *(Ne pas oublier d’indiquer votre nom et prénom en haut de cette feuille et de la signer)*

**Question 3 Le CE en 10 questions**

**Indiquez vos réponses sur la feuille jointe et insérez cette dernière dans votre copie** *(Ne pas oublier d’indiquer votre nom et prénom en haut de cette feuille et de la signer)*

**QUELQUES CONSIGNES DE REDACTION**

* **Numérotez vos réponses**
* **Ecrivez une ligne sur deux**
* **Soyez précis en évitant les mots inutiles**

**Structurez vos réponses**